



**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL D'ANTOGNY LE TILLAC
DU 18 MARS 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Serge MOREAU, Maire.

Présents : M. MOREAU Serge, Maire,

Mmes : DAUSSET Michèle, PICHON Stéphanie

MM : LIGONNIERE Emmanuel, DABILLY Patrice, THIVELLIER Didier, CARRE Laurent, LACOMBE Dominique,

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme LE POTIER Pascale à M. CARRE Laurent, M. URBANOVSKY Ludovic à M. LACOMBE Dominique

Absent(s) : Mme JACOB Isabelle, M. LABARRE Pascal, M. TALON Tony

Date de convocation :

03.04.2024

Secrétaire de séance : M. THIVELLIER Didier

ORDRE DU JOUR :

1-Vote des différents Comptes administratifs et Comptes de gestion de l'exercice 2023

2-Vote des différents budgets 2024

3-Vote d'une subvention pour l'association ADMR de Saint-Epain

4-Informations diverses

1-Succession LAMBERT

Madame LAMBERT étant décédée il y a quelques mois, le testament du couple a été porté à l'attention de Monsieur le Maire.

Selon les informations du notaire, la Commune hériterait des biens immobiliers et des terrains du défunt couple. Aucun acte notarié n'a pour le moment été établi.

2-Carières

Suite à la réunion avec le Collectif Mieux Vivre à Antogny le Tillac, celui-ci a fait parvenir un courrier en Mairie. Une observation a également été inscrite dans le cahier de concertation. Le cahier de concertation pour la modification du PLUi reste disponible en Mairie jusqu'au 27 mai 2024.

3-Loi APER

Conformément à la loi APER, il convient de désigner des espaces dédiés à l'implantation de structures d'énergies renouvelables.

Deux zones pourraient être identifiées :

- la station d'épuration, puisqu'une nouvelle doit voir le jour (parcelles ZL 081 et ZL 086) (*Annexe 2*)

- le terrain près du stade sur lequel doit être installée la centrale solaire (parcelles ZL139 et ZL 061)

(*Annexe 3*)

Délibération 1.18.03.2024 Vote des subventions 2024

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal vote les subventions pour l'année 2024 comme indiqué dans le tableau ci-joint, le total s'élève à 6 730,00 €.

Organismes	Votées
ANC Combattants Antogny	50 €
Association Botanique et Mycologie	150 €
Association des Communes d'Indre-et-Loire	70 €
Association Tennis de Table Dangé Saint Romain-Les Ormes	100 €
Cantine des Ormes	3 000 €
Chevalets de Courtineau	150 €
Club Anto'Génération	300 €
Comice Agricole Chinon	54 €
Comité des Fêtes Antogny	300 €
Comité Promotion Fromage	130 €
CPIE	30 €
Ecole municipale de musique de Descartes	100 €
Ecole St Gabriel et Collège St Pierre	220 €
Fondation du Patrimoine	200 €
GYM ANTONIC	300 €
Réserve	976 €
Syndicat de chasse Antogny	100 €
Union Sportive Antogny	500 €
TOTAL	6 730 €

Les dépenses seront mandatées au compte 65748 du budget communal 2024.

La séance est levée à 20h30.

Fait en Mairie, le 11 avril 2024

Serge MOREAU

